

### Compétences visées

*Animer un atelier de groupe en se centrant sur le patient et en prenant appui sur son vécu et ses conceptions.*

## Objectifs et contenus

### Identifier les intérêts d'une stratégie pédagogique

- Les recommandations et guides de la HAS.
- La notion de besoin éducatif.
- Les compétences d'autosoins, d'adaptation, psychosociales.
- L'apprentissage social : définition et intérêts.
- La fonction des séances éducatives dans un projet éducatif personnalisé.

### S'approprier des méthodes d'animation actives et ludiques

- L'animation d'un atelier : cadre, étapes, posture de l'animateur.
- La médiation : négociation sur la base des réflexions personnelles, mise en doute par une analyse systématique, notion de tiers permettant l'aller-retour entre le patient et sa réalité.
- Le besoin d'apprendre, la réception de l'expertise, l'apprentissage par le questionnement, par le jeu...

### Soutenir la motivation des patients à s'engager vers une perspective de changement

- L'émergence de la personne : ressources personnelles, entourage facilitateur, capacité, capabilité.
- La mobilisation des ressentis, des émotions, des expériences.
- La reconstruction d'un projet de vie, d'une identité avec la maladie.
- Le processus d'engagement, de changement.

### Optimiser les compétences développées

- L'évaluation sommative.
- L'évaluation normative.
- L'évaluation formative.
- L'évaluation formatrice.

## Méthodes

La formation s'appuie sur des mises en situations. Les participants découvrent d'abord les méthodes d'animation actives et construisent des séquences d'atelier d'ETP, puis ils développent les principes et fondements théoriques mobilisés pour transférer dans leur pratique.

## Personnes concernées

Professionnels de santé et patients experts.

## Valeur ajoutée

Le contenu et les méthodes mobilisées durant la formation se centrent sur l'apprentissage du patient et l'augmentation de son engagement motivationnel.

## Pré-requis

» Avoir suivi une formation ETP de 30 à 40 heures.

## Dispositif d'évaluation

### **L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :**

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

### **Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants**

- Guide méthodologique de la HAS/INPES 2007 sur la structuration d'un programme.
- Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 : rapport annuel du comité de suivi 2009, Ministère de la Santé et des Sports, Paris, Juin 2010,
- Décret n°2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient et arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation.
- Guide d'autoévaluation d'un programme d'éducation thérapeutique du patient HAS, 2012 et 2014.
- Décret du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- Arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.
- Référentiels complémentaires à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 31 mai 2013, INPES juin 2013.
- Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.
- Arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.
- Arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration
- Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient, faisant suite au titre II de l'article 2 de l'Ordonnance no 2020-1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des Agences Régionales.

Mise à jour le : **28/05/2024**